



BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapport annuel d'activité 2015

Sur le prix et la qualité
des Services publics de l'eau
et de l'assainissement

- **Qualité de l'eau**

AXE 1 de la politique de l'eau

Objectif 1.4 : garantir tous les jours de l'année la très bonne qualité de l'eau potable distribuée aux usagers.

Le Code de la santé publique fixe les conditions de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés. A cet effet, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Aquitaine, Délégation territoriale de la Gironde établit chaque année un programme d'analyses à respecter sur chacun des points de captage. Ce programme est complété par des autocontrôles réalisés à l'initiative du concessionnaire.

L'ensemble des analyses réalisées montre que l'eau distribuée sur Bordeaux Métropole est de très bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Respect des limites de qualité réglementaires (source : ARS DT 33)				
	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
Départ distribution	262	100 %	286	99,3%
Réseau de distribution	1145	99,8%	1147	99,9%
Bilan global eaux distribuées	1407	99,9%	1433	99,8%

Le bilan établi en 2015, par l'ARS délégation territoriale de la Gironde, est présenté de manière détaillée en annexe du rapport.

QUALITE DE L'EAU SUR LA COMMUNE DE BORDEAUX

SYNTHESE DE L'ANNEE 2015

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 475 analyses bactériologiques et 480 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée. Lors de mauvais résultats, de nouvelles analyses sont réalisées ; des mesures correctives sont demandées à l'exploitant.

Conseils



Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer, notamment après une absence prolongée ou en cas de présence de canalisations en plomb dans votre domicile.



Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.



Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/L : demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.



Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits ou d'un forage privé et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

La commune de Bordeaux dépend du service de l'eau de Bordeaux Métropole. Les eaux distribuées sur la commune de BORDEAUX proviennent exclusivement de sources ou captages profonds qui transitent par les usines de production de Paulin (Bordeaux), Béquet (Villenave d'Ornon), Cap Roux (Mérignac), la Forêt (Eysines), Amelin (Bordeaux), Pasteur (Floirac) et par les stations en direct des forages de Lavardens (Talence), et par la station du forage de Verthamon (Pessac), Bourbon, Jourde et Benaugue (Bordeaux). Ces eaux subissent pour la plupart un traitement simple de défermentation et de chloration. Un traitement plus complet avec une coagulation par sulfate d'aluminium, filtration et désinfection est effectué sur les eaux de la source de Budos qui arrivent à la station de Béquet et sur les eaux du champ captant du Thil traitées à Cantinolle et Gamarde. 76,1% des captages de Bordeaux Métropole sont dotés de périmètres de protection, la procédure de régularisation pour les autres captages est engagée.

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100% des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux limites de qualité.

Nitrates

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/L.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité. Valeur maximale relevée : 12,40 mg/L. Secteur Ponthelie valeur maximale : 17,10 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en degré français (°F).

Eau calcaire à très calcaire (Dureté de 21°F à 33°F)

Fluor

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La teneur de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/L.

Valeur moyenne relevée au centre et nord de Bordeaux : 0,50 mg/L. Valeur moyenne relevée au sud de Bordeaux : 0,15 mg/L.

Pesticides

Sauf paramètres particuliers la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/L par molécule individualisée.

Tous les échantillons se sont révélés conformes à la limite de qualité réglementaire pour les molécules recherchées. La valeur maximale mesurée sur l'année a été de : 0,023 µg/L, pour la molécule Atrazine déséthyl.

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité.
PHYSICO-CHIMIE : 99,4% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité. Deux non-conformités sont liées à des dépassements de la teneur en turbidité sur l'eau départ station de production de Cap Roux. Une non-conformité a été enregistrée sur le paramètre fluorures. Les prélèvements suivants se sont révélés conformes.

Ce document a été établi en application de l'arrêté du 10 juillet 1996

Les informations sur la qualité de l'eau sont disponibles en mairie et sur internet <http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS - Délégation Départementale de la Gironde - 103 bis, rue Belleville - CS 91704 - 33062 Bordeaux Cedex - Téléphone : 0557014553 - Télécopie : 05 57 01 47 89

Email :

ars-dt33-sante-environnement@ars.sante.fr